on Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution ».



Circulaire n°5869 du 07/09/2016 Médecine du travail - Documents relatifs aux listes du personnel

<u>Mise à jour des tableaux reprenant le personnel soumis et non soumis à la Médecine du Travail.</u>

Réseaux et niveaux concernés	Destinataires de la circulaire
Fédération Wallonie- Bruxelles	- Aux Chefs des établissements d'enseignement organisés par la
Libre subventionné libre confessionnel libre non confessionnel)	Fédération Wallonie-Bruxelles; - Aux Administrateurs(trices) des internats autonomes de la Fédération Wallonie-Bruxelles; - Aux Administrateurs(trices) des homes d'acceuil de l'enseignement spécial de la Fédération Wallonie-Bruxelles;
Officiel subventionné	- Aux Directeurs(trices) des centres de dépaysements et de pleins air.
☑ Niveaux : Tous	- Aux Directeur(trices) du centre d'autoformation et de formation continue de Tihange, centre technique et
Type de circulaire	pédagogique de Framerie, centre technique horticole de
☐ Circulaire administrative	Gembloux et du centre technique agricole de Stree Aux Directeurs(trices) des centres psycho-médico-sociaux organisés par la fédération Wallonie-Bruxelles.
☐ Circulaire informative	organises par la redetation wanonie Braxenes.
Période de validité	Pour information :
A partir du	- A Monsieur l'Administrateur général de l'Administration générale de l'Enseignement.
☐ Du au	
Documents à renvoyer	
⊠ Oui	
Date limite: 15/10/2016	I
☐ Voir dates figurant dans la circulaire	
Mot-clé :	
Médecine du travail - Tableaux	

Signataire

Ministre / Monsieur Frédéric Delcor, Secrétaire général de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Administration:

Personnes de contact

Cellule de Coordination de la Médecine du Travail

Nom et prénom	Téléphone	Email
Cambier Yves	02/213.59.58	yves.cambier@cfwb.be
Binon Sophie	02/213.59.94	sophie.binon@cfwb.be
Lory Chantal	02/213.59.92	chantal.lory@cfwb.be
Delcourt Antoine	02/213.59.95	antoine.delcourt@cfwb.be

Madame, Monsieur,

Depuis l'année académique 2014-2015, la tenue et la mise à jour d'un dossier médical pour chaque membre du personnel s'effectuent sur base d'un courriel comprenant 2 tableaux :

- Le tableau reprenant les renseignements administratifs relatifs aux membres du personnel enseignant, administratif et ouvrier (matricule école, nom, prénom, fonction précise, matricule de la personne, numéro de registre national, adresse, téléphone éventuel).
- Le tableau relatif aux personnes soumises et non soumises.

Nous vous demandons, également, de bien vouloir nous fournir une adresse e-mail afin que la Cellule de la Médecine du Travail puisse adapter ses données.

Je vous invite à procéder à une mise à jour des informations reprises sur les tableaux compte tenu des mouvements de personnel enregistrés en ce début d'année scolaire 2016-2017 et à les renvoyer par courriel pour le 15 novembre 2016 au plus tard sur l'adresse e-mail :

medecine.travail@cfwb.be et en copie à sophie.binon@cfwb.be

Les modifications seront effectuées en respectant la présentation du personnel par ordre alphabétique, avec indication des éventuelles implantations concernées (couleur différentes) et en respectant le canevas proposé (pas d'ajout, de suppression ou de modification des colonnes). Le tableau du personnel de l'établissement est à actualiser sans en changer la structure. Veuillez prendre en compte les tableaux qui vous ont été envoyés par mail car ceux-ci contiennent de nouvelles informations utiles au Service Médecine du Travail.

Je vous rappelle par ailleurs que lors de cette mise à jour annuelle, une attention toute particulière doit être réservée au personnel devant être soumis à une surveillance médicale spécifique dans le cadre de la protection de la maternité et des postes de sécurité, de même que pour le personnel qui entre en service.

Cette mise à jour doit en outre se poursuivre tout au long de l'année scolaire en informant le Service de la Médecine du Travail des changements de personnel (arrivées, départs, pensions et décès) et des modifications de fonctions qui se présentent de sorte que ce service puisse actualiser au fur et à mesure les données à communiquer aux Médecins du Travail.

Je vous remercie de votre collaboration.

Le Secrétaire Général

Frédéric DELCOR